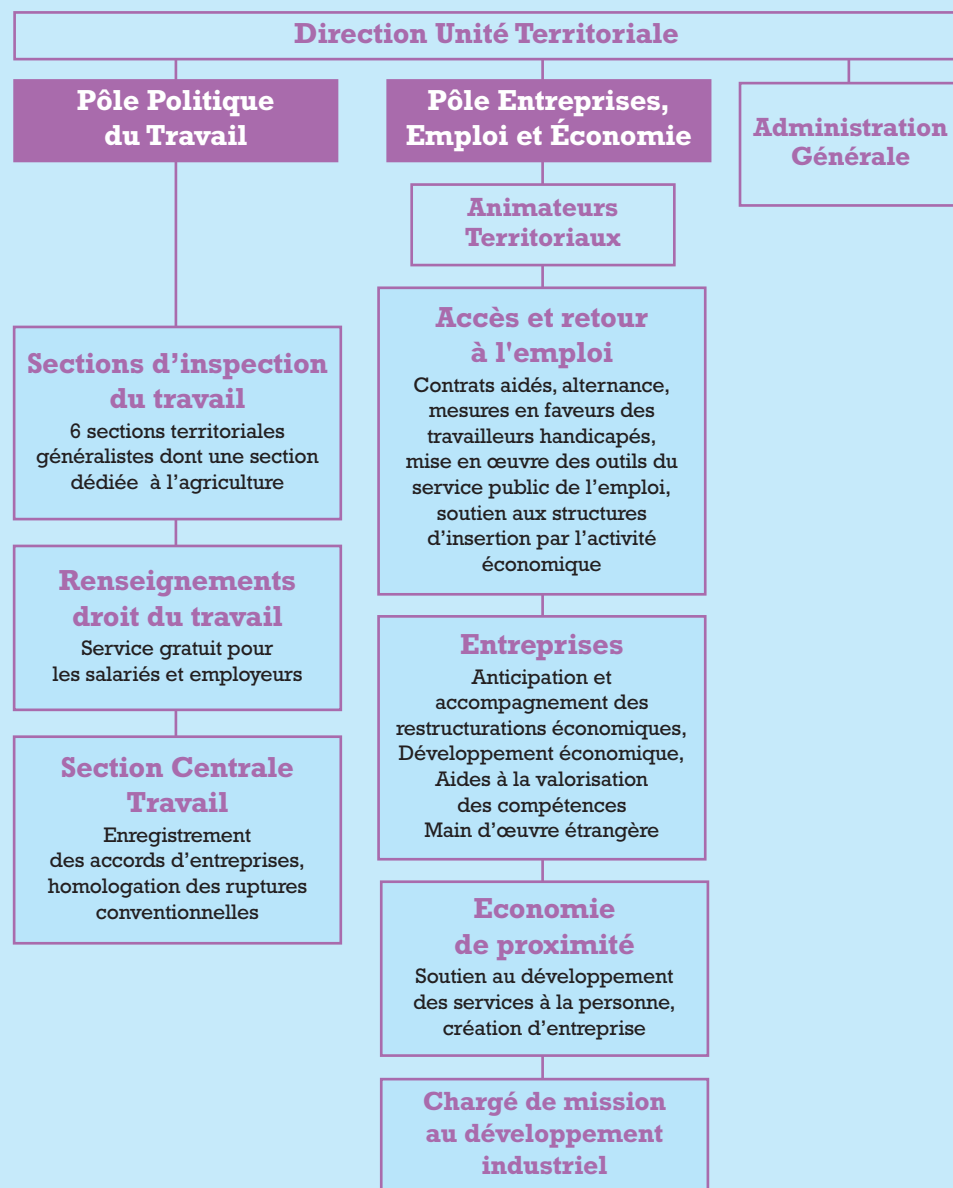


# L'unité territoriale de l'Eure-et-Loir QUELLE ORGANISATION ?



**Service Renseignement du Droit du Travail**  
57bis rue du Docteur Maunoury – 3<sup>ème</sup> étage – 28000 CHARTRES CEDEX

Renseignement par téléphone au **02 37 91 23 23**

Réponses à la demande par courrier ou courriel :  
[dd-28.renseignements@direccte.gouv.fr](mailto:dd-28.renseignements@direccte.gouv.fr)

Entretiens individuels sans rendez-vous  
du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Pour prendre rendez-vous avec la section d'inspection du travail compétente pour votre entreprise, contactez l'accueil au 02.37.18.79.00 ou directement le secrétariat de votre section (coordonnées sur le site : [www.centre.direccte.gouv.fr](http://www.centre.direccte.gouv.fr))

**Sections 1, 2 et 3 :** 57bis rue du Docteur Maunoury – 3<sup>ème</sup> étage – 28000 CHARTRES CEDEX.

**Sections 4, 5 et 6 :** 13 rue du Docteur André Haye, BP 50543 -28019 CHARTRES CEDEX

**DIRECCTE Centre - UT 28**

13 rue du Docteur André Haye  
BP 50543

28019 CHARTRES CEDEX

Téléphone : **02 37 18 79 00**

Télécopie : 02.37.18.79.19

Accueil du public de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

[www.centre.direccte.gouv.fr](http://www.centre.direccte.gouv.fr)

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

 [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

[www.travail.emploi-sante.gouv.fr](http://www.travail.emploi-sante.gouv.fr) 



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DE L'EMPLOI  
ET DE LA SANTÉ

**DIRECCTE**  
CENTRE

# L'unité territoriale de l'**Eure-et-Loir** de la DIRECCTE Centre en quelques mots

Un nouveau service public de l'État dans l'Eure-et-Loir, interlocuteur privilégié des entreprises et des acteurs socio-économiques

réalisation : caractex-ds@noos.fr



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE L'INDUSTRIE

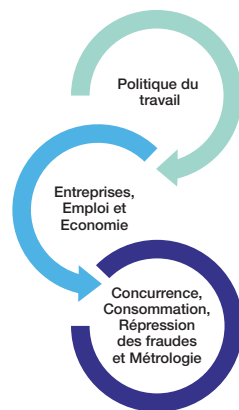
MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DE L'EMPLOI  
ET DE LA SANTÉ

# QU'EST-CE QUE LA DIRECCTE Centre ?

Créée le 15 février 2010 en région Centre, La Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE Centre) regroupe en une administration régionale unique **8 directions ou services de l'Etat**, issus du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, et du Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique :

- La direction régionale et les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP et DDTEFP),
- La direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF),

- Les services de développement économique et de métrologie de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE),
- La direction régionale du commerce extérieur (DRCE),
- La délégation régionale au tourisme (DRT),
- Le service du délégué régional au commerce et à l'artisanat (DRCA),
- Le chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE).



# LA DIRECCTE Centre POURQUOI ?

S'inscrivant dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, la DIRECCTE Centre est une nouvelle direction régionale **placée auprès du Préfet de région** pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs.

Son objectif est de mettre en place une organisation régionalisée, plus simple et plus lisible.

## • UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

La DIRECCTE est désormais **l'interlocuteur privilégié de l'Etat** pour les entreprises et les acteurs socio-économiques :

chefs d'entreprise, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi et consommateurs.

## • UNE INTERVENTION COHÉRENTE

La DIRECCTE est **présente auprès des entreprises à chaque étape de leur évolution**, accompagne leur création, leur développement et les aide à gérer les ressources humaines et les compétences.

## • UNE PERFORMANCE ACCRUE

La DIRECCTE va pouvoir proposer aux entreprises et aux acteurs de la région Centre un accompagnement plus global et continu.

# LA DIRECCTE Centre QUELLE ORGANISATION ?

## > LA DIRECCTE EST COMPOSÉE D'UN ÉCHELON RÉGIONAL STRUCTURÉ EN 3 PÔLES :

### • PÔLE ENTREPRISES, EMPLOI ET ECONOMIE

#### Ce pôle est chargé de :

- soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises,
- développer les compétences des salariés dans le cadre d'une stratégie de croissance de l'activité et de l'emploi,
- anticiper et accompagner les mutations économiques,
- accompagner les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes exposées aux risques d'exclusion du marché du travail, notamment en améliorant l'efficacité du service public de l'emploi,
- contribuer à l'essor du tourisme et au développement de l'attractivité des territoires,
- aider les entreprises à s'ouvrir à l'international et les sensibiliser à l'intelligence économique,
- contrôler les activités de formation professionnelle,
- assurer la gestion régionale des subventions communautaires accordées au titre du Fonds social européen.

### • PÔLE CONCURRENCE, CONSOMMATION, RÉPRESSION DES FRAUDES ET MÉTROLOGIE

#### Ce pôle est chargé de :

- assurer, participer, contribuer au bon fonctionnement et à la loyauté du marché, en détectant les pratiques susceptibles d'altérer le jeu de la concurrence (ententes, abus de domination, déséquilibre des relations inter-entreprises, etc.),

- assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs,
- veiller au respect de la législation et de la réglementation en matière de métrologie légale (instruments de mesures).

### • PÔLE POLITIQUE DU TRAVAIL

#### Ce pôle est chargé, avec l'appui de l'inspection du travail, de :

- assurer le respect du droit du travail (Inspection du travail),
- promouvoir la qualité de l'emploi, améliorer les conditions de travail et la santé au travail,
- appuyer le dialogue social et le développement de la représentation du personnel,
- assurer la veille et le suivi des relations individuelles et collectives de travail.

## > LA DIRECCTE A DES IMPLANTATIONS TERRITORIALES AU PLUS PRÈS DES USAGERS :

La Direccte Centre comprend **6 Unités Territoriales** au plus près des usagers. Ces Unités Territoriales, implantées dans chacun des 6 départements de la région, font partie intégrante de la Direccte Centre. Elles constituent **le niveau de proximité** de la direction régionale et ont la charge de mettre en œuvre les politiques publiques relevant des domaines de l'emploi, du développement économique et de l'application du droit du travail avec les interventions en entreprise de l'inspection du travail. La DIRECCTE Centre pilote également la politique de protection des consommateurs mise en œuvre par les **Directions Départementales (de la Cohésion Sociale) de la Protection des Populations**.

# L'unité territoriale de l'Eure-et-Loir QUELLES MISSIONS ?

L'Unité Territoriale de l'Eure-et-Loir de la DIRECCTE Centre s'assure de la mise en œuvre sur le département des politiques publiques dans les domaines de l'emploi et du développement économique et veille à l'application de la réglementation du travail.

Ces politiques sont conduites en lien avec tous les acteurs locaux : branches professionnelles, syndicats de salariés, chambres consulaires, collectivités locales, professionnels de l'emploi et de l'insertion...

## > VEILLER À L'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL

Les agents de l'inspection du travail et du service de renseignement constituent près de 50% des effectifs de l'Unité territoriale. Les inspecteurs et contrôleurs du travail, lors de leurs visites en entreprise, veillent à :

- garantir la santé et la sécurité au travail par la prévention des risques professionnels,
- s'assurer de l'effectivité du droit du travail notamment pour les salariés en situation précaire ou victimes de discrimination,
- lutter contre le travail illégal,
- favoriser le dialogue social en garantissant les conditions d'une négociation collective de qualité.

L'inspection du travail joue aussi un rôle de médiation dans le règlement des conflits collectifs du travail.

## > FACILITER L'ACCÈS OU LE RETOUR À L'EMPLOI

Sous l'autorité du Préfet, l'Unité Territoriale mobilise les outils (contrats aidés, contrats en alternance...) activés par le

service public de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi pour faciliter leur accès ou retour à la vie active.

Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi (chômeurs de longue durée, personnes handicapées), elle anime et pilote l'action des structures locales d'insertion par l'activité économique (IAE) et des entreprises adaptées (EA).

## > MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

Sous l'autorité du Préfet, l'Unité Territoriale intervient auprès des entreprises pour les aider à :

- élever le niveau de compétences de leurs salariés : incitation à la formation, à la gestion prévisionnelle des emplois, promotion de la validation des acquis de l'expérience (VAE) par la délivrance de titres professionnels du ministère en charge de l'emploi,
- faire face à des difficultés économiques : financement d'une partie des salaires en cas de chômage partiel, suivi des plans de sauvegarde de l'emploi en particulier pour le reclassement des salariés menacés de licenciements économiques,
- négocier et mettre en œuvre les actions de revitalisation destinées à compenser l'impact des projets de délocalisation d'entreprises.

Elle soutient également l'essor et la professionnalisation des associations d'utilité sociale et notamment les organismes de services à la personne.